

Commune LES ESTABLES

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2026 à 20H30**

*Date de convocation : 08/06/2026**Effectif légal du conseil municipal : 9***Présents :**

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Dominique EYRAUD	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

*Absent(s) : 0**Excusé(s) représenté(s) : 0**Secrétaire de séance : Yves SANIAL***ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation PV du conseil municipal du 27 mai 2026
2. Droit de préemption urbain parcelles AC 90, 285 et 287
3. Déplacement poteaux Maison Neuve
4. Acquisition partielle parcelles AE0009 et AE0047
5. Tarifs eau et assainissement
6. Désignation membres commission de contrôle des listes électorales
7. Amendes de police
8. Facture CHAMBON – Voirie Communale
9. Avenant négatif – Lot 11 Marché Ecole
10. Modification de l'éclairage public Route des Boutières – devant VVF
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2026

Le Conseil municipal, par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2026.

2. Droit de préemption urbain parcelles AC 90, 285 et 287

Le maire a présenté la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) des parcelles AC0090/0285/0287/0365.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (articles L. 300-1 et suivants), le Conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas préempter sur la vente de ces parcelles.

3. Déplacement poteaux Maison Neuve

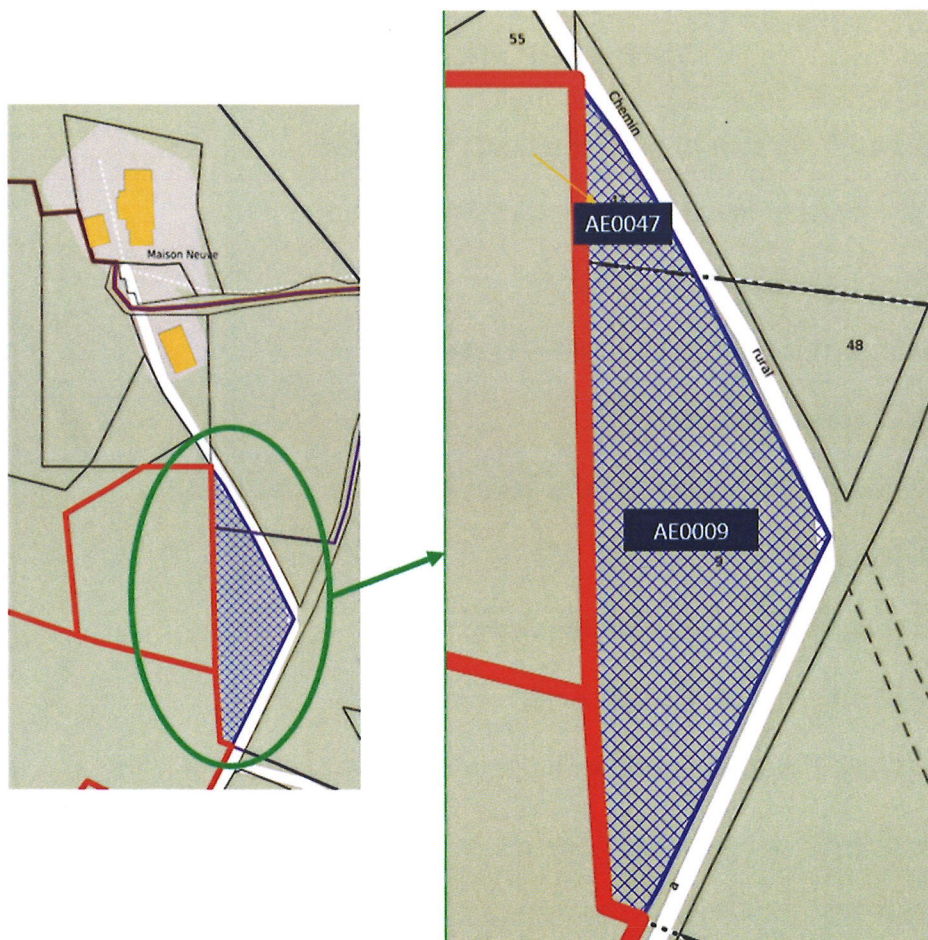
Dans le cadre du projet de réseau à Maison Neuve une étude a été sollicitée auprès d'Enedis. Le maire a présenté le devis Enedis qui s'élève à 5 446,33 € HT soit 6 535,60 € TTC.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (articles L. 300-1 et suivants), le Conseil municipal à l'unanimité a décidé d'accepter le devis Enedis présenté et autorisé le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

4. Acquisition partielle parcelles AE0009 et AE0047

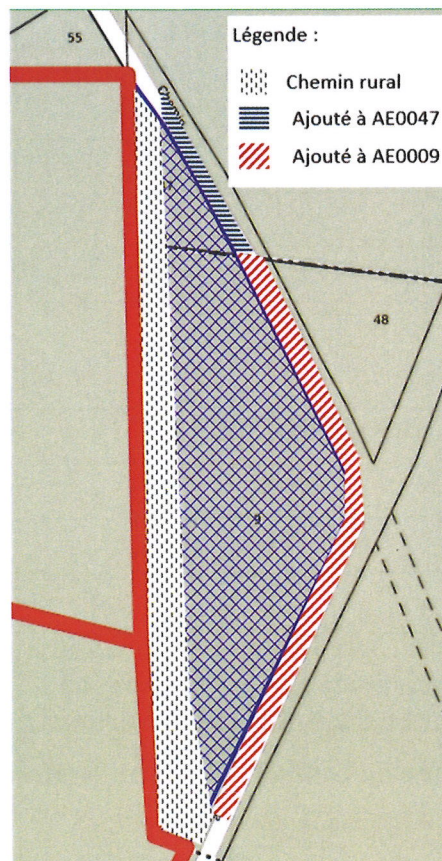
Le maire a présenté les échanges de parcelles à envisager dans le cadre de la modification du chemin de Maison Neuve liée au déplacement de poteaux électriques nécessaire pour l'installation de la fibre.

- Situation des parcelles concernées :



Des portions du chemin rural actuel vont être échangées contre des portions des parcelles AE0009 et AE0047 ces dernières devenant chemin rural.

- Parcelles AE0009 et AE0047 et chemin rural après échange :



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité a approuvé l'échange des portions du chemin rural menant à Maison Neuve contre les portions des parcelles AE0009 et AE0047 selon le plan ci-dessus, autorisé le maire à faire appel au cabinet CMAGéom de Saint Germain Laprade afin de procéder au bornage nécessaire et autorisé le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

5. Tarifs eau et assainissement

Compte tenu des résultats du diagnostic eau potable fait sur la commune, des travaux d'amélioration du réseau devront être faits pour le rendre plus efficace et faciliter son entretien.

De plus pour répondre aux nouvelles exigences de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en matière de subventions, un prix minimum au m3 doit être appliqué aux consommations et la tarification dégressive, pratiquée jusqu'à présent sur la commune, doit être abandonnée.

Ces éléments ont servi de base de travail à la commission du conseil municipal en charge de présenter une proposition de tarifs eau potable et assainissement. Plusieurs points ont été débattus, autant techniques que financiers et les tarifs suivants ont été proposés au conseil municipal :

EAU POTABLE				
Tranche de consommation	Abonnement	Catégorie d'utilisateur		
		Particulier	Industrie Commerce Collectivité	Exploitation agricole
0 – 250 m3	75 €	0,90 €/m3	0,55 €/m3	0,40 €/m3
Sup à 250 m3	75 €	0,90 €/m3	0,55 €/m3	0,40 €/m3
Grand compteur	750 €		0,55 €/m3	

Prix hors taxes.

ASSAINISSEMENT		
Tranche de consommation	Abonnement	Consommation
0 – 250 m3	80 €	1,20 €/m3
Sup à 250 m3	80 €	1,20 €/m3
Grand compteur	1 500 €	1,20 €/m3

Prix hors taxes.

	BRANCHEMENTS	EXTENSIONS
Eau potable	750 €	25 € / ml
Assainissement	1000 €	30 € / ml

Prix hors taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'appliquer ces tarifs à compter de la facturation 2027 (consommations postérieures au 1^{er} juillet 2026) et autorisé le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

6. Désignation membres commission de contrôle des listes électorales

Communes avec une seule liste

Membres du conseil municipal et électeurs prêts à participer aux commissions de contrôle

Tableaux à retourner à la préfecture à l'adresse pref-elections@haute-loire.gouv.fr

COMMUNE DE :

LES ESTABLES

Membre du conseil municipal (autre que le maire, les adjoints ou les conseillers municipaux (CM) ayant une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales)

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	fonction
RIBES	Alexis	06/09/1990	32 RUE DE LA CROIX DU CHÂTEAU 43150 LES ESTABLES	titulaire
SOUVRAY	Delphine	08/02/1988	4 RUE DU QUARTIER LATIN LA VACHERESSE 43150 LES ESTABLES	suppléant

Délégué de l'administration (électeur autre que les membres du CM ou autre que les agents territoriaux employés par la commune ou les communes membres de l'ECPI)

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	fonction
PRADIER	Jeanne	04/03/1952	9 RUE DE LA FONTAINE LA VACHERESSE 43150 LES ESTABLES	titulaire
MICHEL	Paul	10/02/1944	6 RUE DU ROUZOULIN 43150 LES ESTABLES	suppléant

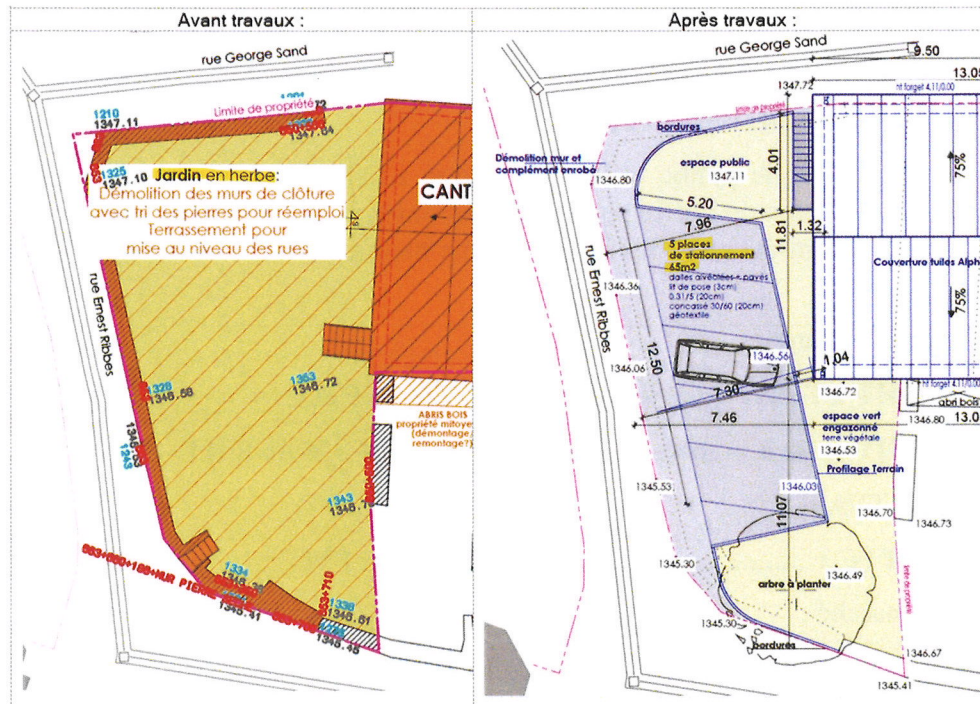
Délégué du tribunal judiciaire (électeur autre que les membres du CM ou autre que les agents territoriaux employés par la commune ou les communes membres de l'ECPI)

Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	fonction
EXBRAYAT	Patrice	13/09/1986	ROUTE DU GERBIER LIEU-DIT BOISSY 43150 LES ESTABLES	titulaire
MICHEL	Paul	10/02/1944	6 RUE DU ROUZOULIN 43150 LES ESTABLES	suppléant

7. Demande de reversement des amendes de police

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2334-24 et R 2334-10 à R 2334-12 relatifs à l'attribution aux communes d'une part du produit des amendes de police de la circulation routière ;

Vu le projet de création de places de stationnement aux abords de l'école, dont une place pour les personnes à mobilité réduite ;



Vu l'estimation financière de ces travaux d'un montant de 40 069,18 € HT soit 48 083,01€ TTC ;

Considérant que ces travaux entrent dans le champ des opérations éligibles au financement par la dotation issue du produit des amendes de police ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a décidé de solliciter une subvention au titre du produit des amendes de police auprès du département, correspondant à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 40 000 € HT, soit 12 020,76 € et autorisé le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Dépenses relatives aux aménagements de sécurité routière	40 069,18 €	- Dotations et subventions Département 43 : reversement Amendes de police - Autofinancement ou emprunt	12 020,76 € 28 048,42 €
Total	40 069,18 €	Total	40 069,18 €

8. Facture CHAMBON – Voirie Communale

Le Maire a présenté une facture de travaux de voirie émise par la S.A. CHAMBON Travaux Publics pour un montant de 85 295,80 € HT (soit 102 354,96 € TTC) qui doit être réglée.

Un devis relatif à ces travaux avait fait l'objet d'un accord du conseil municipal en 2023, celui-ci ainsi que la délibération associée doivent être joints au mandat.

En l'absence de la délibération initiale, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé de renouveler l'accord préalablement donné concernant ces travaux et autorisé le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

9. Avenant négatif – Lot 11 Marché Ecole

Vu le code de la commande public et la délibération n°20250217-07 du conseil municipal du 17/02/2025 relative au choix de l'offre présentée par l'entreprise SOL ET PLUS, le maire a exposé que les travaux prévus ont été modifiés induisant une baisse du coût. Le maître d'œuvre a rédigé l'avenant N°1.

Montant initial du marché :

- **Montant HT à l'ouverture des plis : ... 24 008,66 € HT**
- **Montant HT suite à la mise au point marché : 24 378,66 € HT**
- Taux de la TVA : 20,00 %
- **Montant TTC : 29 254,39 € TTC**

Évolution du marché :

- Montant avenant N°1 HT : - 881,18 € HT
- **Montant modifié marché HT : 23 497,48 € HT**
- TVA 20 % : 4 699,50 €
- **Montant modifié marché TTC : 28 196,97 € TTC**
- % d'écart introduit par l'avenant : - 3,61 %

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de 2026 de la commune des Estables, après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de conclure l'avenant n°1 et autorisé le maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer l'avenant considéré ainsi que tous les actes et les pièces s'y rapportant.

10. Modification de l'éclairage public Route des Boutières – devant VVF

Le maire a exposé aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 14 627,25 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :

$$14\,627,25 \times 55\% = 8\,044,99 \text{ euros}$$

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être ajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

043-214300915-20260715-20260715_01BIS-AR
Reçu le 23/07/2026
Publié le 23/07/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé par 7 voix Pour, 0 Contre, 2 Abstentions

- D'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
- De confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 8 044,99 € et d'autoriser le maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- De verser au Syndicat Départemental les acomptes et le solde au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

11. Questions diverses

1. Delphine SOUVRAY prendra en charge l'organisation d'une journée des associations.
2. Partage de matériel communal avec la communauté de communes Mézenc Loire Meygal : barrières.
3. Demandes de place de marché accordées :
 - La distillerie Mézenc pour les 2 mois d'été
 - Adèle (fromagerie) le dimanche
4. Les poubelles près de l'office de tourisme vont être déplacées et des barrières installées devant l'entrée.

Date de la prochaine réunion mercredi 15 juillet 2026 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 00.

Fait aux Estables, le 15 juillet 2026.

Le Maire,
M. Philippe BRUN

Le Secrétaire de séance,
M. Yves SANIAL

